

Image not found or type unknown



Arrte micro entreprise et ass

Par **cavril08**, le **21/10/2009** à **10:13**

Bonjour, rnj'ai créé mon entreprise en mai 2008 rnbénéficiant de l'accre, j'ai obtenu l'exonération des charge la première année rnj'ai demandé la prolongation pour un an, cette demande n'a pas été prise en compte (erreur du cni) rnne pouvant régler la note de 3700€ somme qui dépasse mes rentrées, j'ai arrêté mon activité le 30/09/09 rnavant la création, Je bénéficiais de l'ass par l'assedic rnje me suis réinscrit et on m'a indiqué que je serai non indemnisé même pas l'assrnJe dois encore payer 83€ mensuel de prêt à la création d'entreprise rn+ encore 3700 € de charge, qui me seront remboursés ultérieurement (indication du rsi !!) rnest ce normal de ne pas récupérer mes droits assrnmerci de votre réponse rncordialement rnc.avril